

**Audit Conseil Expertise SA**  
Membre de PKF International  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **INNATE PHARMA**

Société Anonyme

117 avenue de Luminy  
13276 Marseille Cedex 9

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

## **INNATE PHARMA**

Société Anonyme

117 avenue de Luminy  
13276 Marseille Cedex 9

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INNATE PHARMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables :

Les notes 2e, 2e1 et 2e2 de l'annexe exposent le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles (dont les droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A acquis auprès de Novo Nordisk A/S) et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2c décrit le traitement comptable des produits consommés dans le cadre des activités de recherche et développement.

La note 2k expose les règles et méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables :

La note 2k de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de votre société dans les engagements de recherche et de développement futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2e1 de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 11 mars 2015

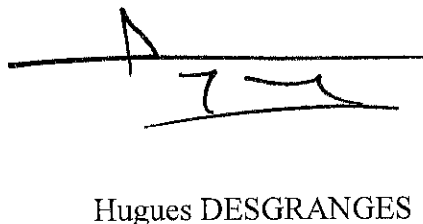
Les Commissaires aux Comptes,

**Audit Conseil Expertise SA**  
**Membre de PKF International**



Nicolas LEHNERTZ

**Deloitte & Associés**



Hugues DESGRANGES

---

# COMPTES ANNUELS

Bilan  
Compte de résultat  
Annexe

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NORMES FRANÇAISES

**Bilan**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	Au 31 décembre	
		2014	2013
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	3	5 415	82
Constructions	4	43	50
Installations techniques, matériel et outillage	4	1 160	1 084
Autres immobilisations corporelles	4	230	295
Immobilisations financières	5	583	734
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>7 432</b>	<b>2 246</b>
<b>Actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	6	426	1 993
Autres créances	7	9 051	5 867
Valeurs mobilières de placement	8	4 911	2 989
Disponibilités	8	64 261	38 332
<b>Total actif circulant</b>		<b>78 649</b>	<b>49 180</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avances	9	1 156	767
<b>Total comptes de régularisation</b>		<b>1 156</b>	<b>767</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>87 237</b>	<b>52 192</b>

**Bilan**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	<u>Au 31 décembre</u>	
		2014	2013
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	10	2 649	2 287
Prime d'émission	10	175 092	121 654
Report à nouveau		(84 416)	(81 163)
Résultat de l'exercice		(19 769)	(3 253)
Provisions règlementées	12	328	261
<b>Total capitaux propres</b>		<b>73 885</b>	<b>39 787</b>
<b>Passif non courant</b>			
Provisions pour risques et charges	12	-	-
Pensions et obligations similaires	12	1 094	789
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>1 094</b>	<b>789</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes	13	1 500	1 630
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	6 842	5 138
Dettes fiscales et sociales	15	2 386	2 092
Autres dettes		205	173
Produits constatés d'avance		1 326	2 583
<b>Total des dettes</b>		<b>12 259</b>	<b>11 616</b>
<b>Total du passif</b>		<b>87 237</b>	<b>52 192</b>

**Compte de résultat**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
Chiffre d'affaires	16	907	12 469
Subventions d'exploitation	11	205	-
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges		49	36
Autres revenus		12	1
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 173</b>	<b>12 506</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17	(1 704)	(1 787)
Autres achats et charges externes	18	(15 570)	(10 311)
Impôts taxes et versements assimilés		(198)	(207)
Salaires et traitements	19	(5 315)	(4 644)
Charges sociales	19	(2 600)	(2 302)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	20	(2 043)	(375)
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	(305)	(146)
Autres charges		(197)	(150)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(27 933)</b>	<b>(19 922)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(26 759)</b>	<b>(7 416)</b>
Produits / (charges) financières, nets	21	867	64
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(25 892)</b>	<b>(7 352)</b>
Produits / (charges) exceptionnels, nets	22	(387)	(83)
Crédit d'impôt recherche	23	6 510	4 182
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(19 769)</b>	<b>(3 253)</b>

**Tableau des flux de trésorerie**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
	<b>Note</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net comptable		(19 769)	(3 253)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
Amortissements et dépréciation d'immobilisations	20	2 043	375
Dotations / (reprises) sur provisions et amortissements dérogatoires	12	372	250
Dépréciations sur actifs financiers	5, 12	(72)	421
(Plus) / moins-values sur cession et mises en rebut d'actifs		321	2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(1 236)	(8 813)
Abandon de créance	5	-	79
Produits sur actifs et autres actifs financiers	21	(650)	(558)
Intérêts nets payés		-	(50)
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(18 991)</b>	<b>(11 547)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	3, 4	(2 379)	(433)
Cessions d'immobilisations		-	116
Apport en compte courant aux filiales	5	(60)	(120)
Variations d'immobilisations financières	5	-	(154)
Produits sur actifs et autres actifs financiers	21	650	558
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 789)</b>	<b>(33)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	10	1 016	423
Augmentation de capital	10	47 784	18 934
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	13	0	1 500
Remboursements d'emprunts	13	(130)	(619)
Rachat d'actions propres	5	(38)	31
Intérêts nets payés		-	50
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>48 632</b>	<b>20 319</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>27 852</b>	<b>8 740</b>
Trésorerie à l'ouverture		41 320	32 580
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>69 172</b>	<b>41 320</b>
<i>Dont :</i>			
<i>Disponibilités</i>		64 261	38 332
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		4 911	2 989
<b>Total de la trésorerie à la clôture</b>		<b>69 172</b>	<b>41 320</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>37 936</b>	<b>1 897</b>	<b>102 687</b>	<b>(77 458)</b>	<b>(3 705)</b>	<b>158</b>	<b>23 579</b>
Affectation du résultat 2012	-	-	-	(3 705)	3 705	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	(3 253)	-	(3 253)
Directoire 24/05/2013 – Exercice BSA 2007	200	10	394	-	-	-	404
Directoire 27/05/2013 – Souscription BSAAR 2012	-	-	16	-	-	-	16
Directoire 17/07/2013 – Souscription BSA 2013	-	-	2	-	-	-	2
Directoire 18/09/2013 – Souscription BSA 2013 -1	-	-	1	-	-	-	1
Directoire 20/11/2013 Augmentation de capital	7 600	380	18 554	-	-	-	18 934
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	103	103
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>45 736</b>	<b>2 287</b>	<b>121 654</b>	<b>(81 163)</b>	<b>(3 253)</b>	<b>261</b>	<b>39 787</b>
Affectation du résultat 2013	-	-	-	(3 253)	3 253	-	-
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	(19 769)	-	(19 769)
Directoire 10/02/2014 - Souscription stock-options 2005	28	1	104	-	-	-	105
Directoire 10/02/2014 - Exercice BSAAR 2010	21	1	48	-	-	-	49
Directoire 10/02/2014 - Exercice BSAAR 2012	2	-	4	-	-	-	5
Directoire 07/03/2014 - Levée stock-options 2005	110	6	409	-	-	-	414
Directoire 07/03/2014 - Exercice BSA 2011	85	4	146	-	-	-	150
Directoire 07/03/2014 - Exercice BSA 2013	15	1	35	-	-	-	35
Directoire 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2010	17	1	39	-	-	-	40
Directoire 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2011	85	4	169	-	-	-	173
Directoire 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2012	3	-	7	-	-	-	7
Directoire 26/03/2014 - Exercice BSA 2011	8	-	14	-	-	-	14
Directoire 26/03/2014 - Exercice BSA 2013	4	-	8	-	-	-	9
Directoire 26/03/2014 - Exercice BSAAR 2012	1	-	1	-	-	-	1
Directoire 04/04/2014 - Augmentation de capital Novo Nordisk	600	30	4 947	-	-	-	4 977
Directoire 23/06/2014 - Augmentation de capital	6 250	313	47 495	-	-	-	47 807
Directoire 21/10/2014 - Souscription de BSA 2014	-	-	2	-	-	-	2
Directoire 18/12/2014 - Exercice BSAAR 2010	2	-	3	-	-	-	4
Directoire 18/12/2014 - Exercice BSAAR 2012	4	-	7	-	-	-	7
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	67	67
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>52 970</b>	<b>2 649</b>	<b>175 092</b>	<b>(84 416)</b>	<b>(19 769)</b>	<b>328</b>	<b>73 885</b>

## Notes aux états financiers (normes françaises)

- 1) **Faits caractéristiques de l'exercice**
- 2) **Principes comptables**
- 3) **Immobilisations incorporelles**
- 4) **Immobilisations corporelles**
- 5) **Immobilisations financières**
- 6) **Clients et comptes rattachés**
- 7) **Autres créances**
- 8) **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**
- 9) **Charges constatées d'avance**
- 10) **Capital**
- 11) **Avances conditionnées, subventions et financements publics**
- 12) **Provisions**
- 13) **Emprunts et dettes**
- 14) **Dettes fournisseurs et comptes rattachés**
- 15) **Dettes fiscales et sociales**
- 16) **Chiffre d'affaires**
- 17) **Achats de matières premières et autres approvisionnements**
- 18) **Autres achats et charges externes**
- 19) **Coûts de personnel**
- 20) **Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations**
- 21) **Produits et charges financiers, nets**
- 22) **Produits et charges exceptionnels, nets**
- 23) **Impôts sur les bénéfices**
- 24) **Engagements**
- 25) **Litige**
- 26) **Droit Individuel à la Formation (DIF)**
- 27) **Evènements postérieurs à la clôture\***
- 28) **Tableau des filiales et participations**

## 1) Faits caractéristiques de l'exercice

- Innate Pharma SA a acquis en date du 5 février 2014 auprès de Novo Nordisk A/S les droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. En contrepartie de cette licence, Novo Nordisk A/S a reçu 2,0 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma. Novo Nordisk sera éligible à un total de 20 millions d'euros à l'enregistrement du produit et à des redevances inférieures à 10% assises sur les ventes futures.
- Le 24 juin 2014, la Société a annoncé avoir levé un montant brut de 50 millions d'euros dans une augmentation de capital effectuée auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés. 6,25 millions d'actions nouvelles ont été souscrites à un prix de souscription de 8,0€ par action. Ce prix correspond à une décote de 11,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture des actions existantes de la Société des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix le 23 juin 2014, conformément à la seizième résolution votée par l'Assemblée générale mixte de la Société du 27 mars 2014.

## 2) Principes comptables

### *a) Base de préparation*

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable général (PCG) abrogeant le règlement CRC n° 99-03 relatif aux comptes annuels.

### *b) Changements de réglementation et de méthodes comptables*

Aucun changement de réglementation comptable ou de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### *c) Traitement des produits consommés*

La Société a déterminé que la réglementation comptable française sur les actifs, qui a aligné la définition des stocks sur celle de la norme IAS 2, selon laquelle ne peuvent être inscrits dans cette rubrique que les éléments destinés à être vendus en l'état ou à l'issue d'un processus de production, exclut que soient qualifiés de stocks les produits qu'elle consomme dans le cadre de ses activités de recherche et développement. Le stock des produits consommés par la Société dans le cadre de ses activités de recherche et développement ne sont pas destinés à être vendus et sont donc constatés en charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice.

### *d) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

#### *d1) Amortissement économique pour dépréciation*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Afin de refléter au mieux la durée d'utilisation du matériel de laboratoire, la durée d'amortissement de ce type de matériel a été portée de 5 à 8 ans au cours de l'exercice 2012.

#### *d2) Amortissement dérogatoire*

Un amortissement fiscal avec application d'un coefficient dégressif majoré est constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche.

En application de la réglementation comptable française, l'avantage fiscal correspondant à l'excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement économique est porté au passif au compte amortissement dérogatoire, qui est présenté au bilan dans les capitaux propres en « Provisions réglementées ».

#### *e) Immobilisations incorporelles*

En application de la réglementation comptable sur les actifs, une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

En accord avec cette réglementation, les dépenses de propriété intellectuelle sont comptabilisées en charges en raison de la difficulté d'évaluer avec fiabilité le coût de ces dépenses au moment de la signature du contrat.

#### *e1) Frais de recherche et de développement*

En application de l'article 2-6 du Règlement CRC n° 2004-06, les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette méthode est conforme au traitement comptable adopté par la Société antérieurement au changement de réglementation.

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de recherche et développement à des partenaires externes. Ces dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

#### *e2) Autres immobilisations incorporelles*

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée d'utilité estimée par la Société :

Brevets	5 ans
Logiciels	2 ans

Dans le cadre de l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, la contrepartie financière payée par Innate Pharma a été comptabilisée en immobilisations incorporelles. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société, soit jusqu'à fin 2017.

#### *f) Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation dans les filiales et participations de la Société, des actions propres et des dépôts et cautionnement divers.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part des capitaux propres correspondant à la participation et des perspectives de rentabilité. Une provision est constatée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

#### *g) Disponibilités et placements*

Les disponibilités comprennent les espèces et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale mesurée en général en référence à l'EONIA, par la perception d'un revenu (dividendes ou intérêts) et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente.

La Société compare lors de chaque clôture le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement à leur valeur d'inventaire, cette dernière étant pour les SICAV et fonds communs de placement monétaires leur valeur liquidative, pour chaque ligne de titres.

Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais sont néanmoins soumises à l'impôt sur les bénéfices.

#### *h) Impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche*

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible. Dans cette méthode, la charge d'impôt de l'exercice est le montant dû à l'Etat, le produit d'impôt de l'exercice est le crédit d'impôt octroyé par l'Etat au titre de l'exercice, et il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant des effets futurs des différences temporaires et déficits fiscaux reportables.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Depuis le 31 décembre 2009, compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2014 a été présentée en créances courantes.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assurée qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

#### *i) Avances conditionnées et autres formes d'aides publiques*

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les avances reçues de l'Etat comportent généralement une part dont le remboursement est obligatoire, classée en emprunts, et une part remboursable en cas de succès technique ou commercial, classée en avances conditionnées. Les avances conditionnées sont présentées au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'il existe un doute quant au succès technique ou commercial.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel au rythme des amortissements pratiqués.

### j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

### k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de recherche et développement conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 16). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

Le chiffre d'affaires se compose également de la refacturation intra-groupe des différentes conventions régissant les relations du Groupe, ainsi que la refacturation de certains frais.

### 3) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Logiciels	Brevets	Fonds commercial	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>				
<b>Solde net à l'ouverture</b>	<b>79</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>82</b>
Acquisitions	44	7 000	-	7 044
Cessions	-	-	-	-
Transferts	5	-	-	5
Amortissements et provisions	(78)	(1 638)	-	(1 716)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>50</b>	<b>5 362</b>	<b>3</b>	<b>5 415</b>

Les acquisitions de brevets correspondent à l'acquisition de l'anticorps anti-NKG2A effectuée en février 2014. Cet actif incorporel est amorti sur une durée de 4 ans.

#### 4) Immobilisations corporelles

Les variations des postes constructions et installations techniques, matériel et outillage s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Constructions	Matériel de laboratoire	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>				
Solde net à l'ouverture	50	1 084	295	1 430
Acquisitions	-	284	56	340
Cessions	-	(2)	(0)	(3)
Transferts	-	25	(30)	(5)
Amortissements et provisions	(7)	(230)	(90)	(327)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>43</b>	<b>1 160</b>	<b>230</b>	<b>1 434</b>

#### 5) Immobilisation financières

	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Actions propres	Autres immobilisations financières	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>					
Solde net à l'ouverture	153	120	157	304	734
Augmentations		60	109	-	169
Diminutions	(320)	-	-	(71)	(391)
Variation des dépréciations	242	(180)	-	10	72
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>266</b>	<b>243</b>	<b>583</b>

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières se composent des éléments suivants : titres Platine Pharma Services et créances rattachées (74 milliers d'euros), actions propres Innate Pharma (266 milliers d'euros correspondant à 33 310 actions) et liquidités sur le compte courant du contrat de liquidité (233 milliers d'euros).

#### 6) Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2014, le poste se compose uniquement de créances envers Bristol-Myers Squibb correspondant à la refacturation des coûts de sous-traitance.

#### 7) Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

En millier d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Autres créances - part à court terme	8 384	5 070
Autres créances - part à long terme	667	797
<b>Total Autres créance</b>	<b>9 051</b>	<b>5 867</b>

Les autres créances — part à court terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2014	6 471	-
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2013	-	4 167
Crédit de TVA	786	373
TVA déductible	266	119
Subventions et aides publiques	237	32
Avance preneur Sogebail	130	123
Avance et acomptes versés aux fournisseurs	343	179
Autres créances	151	77
<b>Autres créances - part à court terme</b>	<b>8 384</b>	<b>5 070</b>

La Société a fait parvenir début 2015 une demande de remboursement immédiat de son crédit d'impôt recherche au titre de 2014, et a classé la créance associée à court terme.

Au 31 décembre 2014, les autres créances comprennent un crédit de TVA de 373 milliers d'euros relatif au quatrième trimestre 2013. Le remboursement de ce crédit fait l'objet d'une procédure contentieuse au Tribunal Administratif. La Société est confiante dans sa capacité à recouvrer cette créance.

Les autres créances — part à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Avance-preneur SOGEBAIL	667	797
<b>Autres créances - part à long terme</b>	<b>667</b>	<b>797</b>

#### 8) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, le poste se compose de comptes courants, de comptes d'épargne, de comptes à termes, d'un portefeuille de SICAV et d'obligations souscrit auprès de différents établissements bancaires.

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Comptes bancaires courants et comptes d'épargne	39 685	25 265
Comptes à terme	24 601	13 066
FCP monétaires et obligations	4 911	2 989
<b>Disponibilités en valeurs mobilières de placement</b>	<b>69 172</b>	<b>41 320</b>

## 9) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
Produits approvisionnés et non encore consommés par les activités de recherche	719	538
Autres charges constatées d'avance	437	229
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>1 156</b>	<b>767</b>

## 10) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2013 et 2014 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euro, en milliers) :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	45 736	37 936
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	384	200
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds	6 850	7 600
<b>Actions ordinaires, clôture de l'exercice</b>	<b>52 970</b>	<b>45 736</b>

### *Historique des opérations sur le capital lors des trois derniers exercices :*

L'historique des opérations sur le capital lors des trois derniers exercices est le suivant :

Le 3 juillet 2012, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 12 455 euros (249 100 actions nouvelles) portant le capital social à 1 896 794,70 euros

Le 24 mai 2013 suite à l'exercice de l'intégralité des BSA 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 9 999,9 euros (199 998 actions nouvelles), portant le capital social à 1 906 794,6 euros au 17 mai 2013. Le prix d'exercice reçu par la Société a été comptabilisé en capital social pour 10 milliers d'euros et en prime d'émission pour 394 milliers d'euros.

Le 25 novembre 2013, suite à une opération de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels répondant aux caractéristiques fixées par le II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, conformément à l'utilisation des délégations consenties par la 20e résolution votée par les actionnaires le 28 juin 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 380 000 euros (7 600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 286 794,6 euros. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 20,3 millions d'euros et le montant net de frais à 18,9 millions d'euros. Cela a conduit à une augmentation de la prime d'émission de 18 554 milliers d'euros.

Le 10 février 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 2 562,5 euros (51 250 actions nouvelles), portant le capital social à 2 289 357,10 euros.

Le 7 mars 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSA 2011-1, de BSA 2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 15 797,50 euros (315 950 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 154,60 euros.

Le 26 mars 2014, suite à l'exercice de BSA 2011-2, de BSA 2013, et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 610 euros (12 200 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 764,60 euros.

Le 4 avril 2014, suite à une augmentation de capital réservée à Novo Nordisk A/S sur le fondement de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 30 000 euros (600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 335 764,60 euros.

Le 26 juin 2014, suite à une augmentation de capital réservée à des sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnique, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'utilisation de la délégation consentie par la 16<sup>e</sup> résolution votée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 312 500 euros (6 250 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 264,60 euros.

Le 18 décembre 2014, suite à l'exercice de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 255 euros (5 100 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 519,60 euros.

### *Valeurs mobilières donnant accès au capital*

Les mouvements sur les valeurs mobilières s'analysent comme suit :

	<b>BSA</b>	<b>Options de souscription</b>	<b>BSAAR</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>559 998</b>	<b>25 690</b>	<b>750 000</b>
Bons et options caduques en 2013		(12 690) <sup>(1)</sup>	
Bons et options exercés en 2013	(199 998)	(500) <sup>(2)</sup>	(17 250) <sup>(2)</sup>
BSAAR octroyés le 27 mai 2013	-	-	146 050
BSA octroyés le 17 juillet 2013	237 500	-	-
BSA octroyés le 18 septembre 2013	50 000	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>647 500</b>	<b>12 500</b>	<b>878 800</b>
Bons et options caduques en 2014			
Bons et options exercés en 2014	(111 700)	(6 425)	(117 050)
BSA octroyés le 27 juillet 2014	150 000		
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>685 800</b>	<b>6 075</b>	<b>761 750</b>

(1) Stock-options 2003 ont expiré le 30 juin 2013

(2) L'exercice des Stock-options et Bsaar en décembre 2013 a été constaté par le Directoire du 10 février 2014

Le 22 juillet 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 25 000 options de souscription d'actions (« Stock-Options<sub>2004</sub> »). Les Stock-Options<sub>2004</sub> ont été attribués à des salariés par le « Comité de Direction » le 13 juin 2005.

Chaque option de souscription d'action donne droit à la souscription de vingt actions à créer, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action par vingt intervenue le 29 mars 2006. Suite à la levée de 6 425 Stock-Options<sub>2004</sub> au cours de l'année 2014, il restait, au 31 décembre 2014, 6 075 Stock-Options<sub>2004</sub> exerçables représentant un total de 121 500 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action. Les BSA en circulation au 31 décembre 2014 donnent droit à la souscription de 685 800 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2014 donnent droit à la souscription de 761 750 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Au 31 décembre 2014, les BSA, BSAAR, et options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 1 569 050 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action, soit 2,96% du capital.

Le 27 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 240 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 240 000 actions nouvelles (« BSA<sub>2008</sub> »). 35 000 de ces BSA<sub>2008</sub> ont été attribuées à un membre indépendant du Conseil de Surveillance par le Directoire le 19 janvier 2009.

Le 23 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 100 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2010 ») donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles. L'intégralité de ces 100 000 BSAAR 2010 ont été attribués par le Directoire du 18 juin 2010. Les BSAAR 2010 donnent droit à la souscription de 100 000 actions ordinaires au prix de 2,34 euros par action. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2010, il restait 60 500 BSAAR exerçables représentant un total de 60 500 actions ordinaires

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 350 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 350 000 actions nouvelles. 325 000 BSA dont 100 000 BSA 2011-1 et

225 000 BSA 2011-2 ont été attribuées à des membres indépendants du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Scientific Advisory Board par le Directoire le 29 juillet 2011. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSA 2011-1 et BSA 2011-2, il restait 30 000 BSA 2011-1 et 201 940 BSA 2011-2 exerçables représentant un total de 231 940 actions ordinaires.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 000 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2011 ») donnant droit à la souscription de 1 000 000 actions nouvelles. Le 11 janvier 2012, le Directoire a constaté la souscription de 650 000 BSAAR 2011, pouvant donner lieu à l'émission de 650 000 actions nouvelles. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2011, il restait 565 000 BSAAR 2011 exerçables représentant un total de 565 000 actions ordinaires.

Le 28 juin 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 200 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2012 ») donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles. Le 3 juillet 2013, le Directoire a constaté la souscription de 146 050 BSAAR 2012, pouvant donner lieu à l'émission de 146 050 actions nouvelles. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2012, il restait 136 250 BSAAR 2012 exerçables représentant un total de 136 250 actions ordinaires.

Le 28 juin 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 300 000 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit à la souscription de 300 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 17 juillet 2013, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 237 500 BSA (« BSA 2013 ») à un nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Scientific Advisory Board. Il restait 62 500 BSA non attribués sur les 300 000 autorisés par l'Assemblée. Le Directoire réuni le 18 septembre 2013, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 50 000 BSA (« BSA 2013-1 ») à un consultant de la Société. Le prix de souscription reçu par la Société a été comptabilisé en prime d'émission pour respectivement 2 et 1 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSA 2013, il restait 218 860 BSA 2013 et 50 000 BSA 2013-1 exerçables représentant un total de 268 860 actions ordinaires.

#### **11) Avances conditionnées, subventions et financements publics**

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'investissement ou d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

##### ***Avances conditionnées***

Les avances conditionnées et emprunts auprès des collectivités publiques font l'objet de plusieurs contrats ou avenants différents avec BPI France.

##### ***Subventions reçues des collectivités publiques***

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conforter aux conditions attachées à ces subventions, et
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

##### ***Crédits d'impôt recherche***

Les crédits d'impôt recherche sont décrits en Note 23.

## 12) Provisions

Les provisions et variations de provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<i>Provisions réglementées</i>	Montant au 1/01/2014	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2014
Amortissements dérogatoires	261	85	(18)	-	328
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>85</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>	<b>328</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Montant au 1/01/2014	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2014
Provision pour risques et charges	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	789	305	-	-	1 094
<b>Total</b>	<b>789</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 094</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	Montant au 1/01/2014	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2014
Dépréciation des immobilisations financières	1 689	180	(252)	-	1 618
Dépréciation des agencements	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 689</b>	<b>180</b>	<b>(252)</b>	<b>-</b>	<b>1 618</b>
<b>Total général</b>	<b>2 739</b>	<b>570</b>	<b>(270)</b>	<b>-</b>	<b>3 040</b>
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		305	-	-	
Financières		180	(252)	-	
Exceptionnelles		85	(18)	-	

### *Provision pour amortissement dérogatoire*

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en application des principes décrits en Note 2 d2.

### *Provision pour risques et charges*

Il n'y pas de provision pour risques et charges au 31 décembre 2014.

### *Pensions et obligations similaires*

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime à prestations définies dont bénéficie le personnel de la Société. Les engagements correspondants sont comptabilisés sous forme de provision au bilan.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	1,90%	3,20%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	49%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadre	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2010-2012	INSEE TD/TV 2009-2011
Mobilité annuelle	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	15%	15%
25-29 ans	12%	12%
30-34 ans	9%	9%
34-39 ans	6%	6%
40-44 ans	3%	3%
45-49 ans	1%	1%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Valeur actualisée des obligations financées	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	1 094	789
Pertes actuarielles non reconnues	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-
<b>Provision inscrite au bilan</b>	<b>1 094</b>	<b>789</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Coût des services rendus	93	83
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	25	19
Coût financier	187	44
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>146</b>

### 13) Emprunts et dettes

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1)	-	119
Oséo ADI - 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	-	12
<b>Total à court terme</b>	<b>-</b>	<b>131</b>
BPI PTZI IPH41*	1 500	1 500
<b>Total à long terme</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<b>Total des emprunts et dettes</b>	<b>1 500</b>	<b>1 630</b>

\* Dont 750 milliers d'euros à échéance entre 2 et 5 ans et 750 milliers d'euros dus à plus de 5 ans.

Les montants dus à Oséo représentent la part remboursable sans condition de succès technique ou commercial des aides à l'innovation telles que décrites en Note 11.

Au cours de l'année 2013, la Société a reçu un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) d'un montant de 1 500 milliers d'euros relatif au programme IPH41.

### 14) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs	2 493	1 107
Factures non parvenues	4 349	4 031
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>6 842</b>	<b>5 138</b>

### 15) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dettes sociales	2 253	1 968
Dettes fiscales	133	124
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 386</b>	<b>2 092</b>

Le montant des charges à payer s'élèvent au 31/12/2014 à 1 788 milliers d'euros contre 1 588 milliers d'euros au 31/12/2013.

## 16) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose principalement des revenus liés aux accords signés avec Bristol-Myers Squibb et se compose des éléments suivants :

- Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars), reçu intégralement en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Cette durée ayant été réduite, le plan d'étalement a été révisé au cours du dernier trimestre 2013. En conséquence, un montant de 3,4 millions d'euros, initialement prévu pour être reconnu au cours de l'exercice 2014, a été reconnu en 2013, et
- La refacturation des coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

## 17) Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent les coûts d'achat auprès de tiers des produits développés par la Société, qui n'a pas de capacité de production. Ces coûts comprennent également les coûts d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et utilisés dans son activité de recherche et développement.

## 18) Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Exercice clos le 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Sous-traitance (1)	(9 883)	(5 817)
Location, maintenance et charges d'entretien (2)	(1 663)	(1 725)
Frais de déplacements et de congrès	(1 157)	(794)
Honoraires non scientifiques (3)	(897)	(686)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires (5)	(857)	(454)
Coûts de propriété intellectuelle (4)	(511)	(309)
Marketing, communication et relations publiques (6)	(358)	(287)
Assurance	(102)	(91)
Télécommunications	(82)	(76)
Frais bancaires	(24)	(17)
Autres	(34)	(55)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(15 570)</b>	<b>(10 311)</b>

(1) La Société sous-traite une part significative des études pré-cliniques (développement pharmaceutique pilote, études de tolérance et autres expériences et modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). La hausse du poste entre 2013 et 2014 résulte essentiellement de l'augmentation de la sous-traitance en relation avec les programmes précliniques et cliniques.

(2) La Société est locataire (crédit-bail) de ses bureaux (cf. Note 24) et encourt des coûts externes de fourniture d'utilités ainsi que pour l'entretien de son laboratoire et de ses bureaux. Par ailleurs, la Société loue une partie de son parc informatique.

(3) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

(4) Les frais de propriété intellectuelle comprennent, d'une part, les dépenses liées aux brevets et demandes de brevets sur les inventions de la Société ainsi que sur les inventions de tiers et, d'autre part, les coûts liés aux options sur licences et licences sur les inventions desdits tiers.

(5) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche.

(6) Les services de marketing, communication et relations publiques sont pour une bonne part externalisés.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014, la rubrique « Autres » comporte essentiellement des cotisations professionnelles et des coûts de formation du personnel.

### **19) Coûts de personnel**

Le poste s'élève respectivement à 6 946 milliers d'euros et 7 915 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014. La Société employait 84 personnes au 31 décembre 2013, contre 99 au 31 décembre 2014.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 84 milliers d'euros (60 milliers d'euros pour l'exercice 2013). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche.

### **20) Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 043)	(375)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
<b>Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations</b>	<b>(2 043)</b>	<b>(375)</b>

La hausse du poste résulte essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif à l'anticorps anti-NKG2A.

### **21) Produits et charges financiers, nets**

Les produits / (charges) financiers, nets s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Revenus de placement	610	438
Gains / (pertes) de change	102	(46)
Produit / (charge) financière contrat de liquidité	40	120
Autres gains / (pertes) financiers	53	(28)
Provision pour dépréciation des titres et créances rattachées	62	(420)
<b>Produits / (Charges) financiers, nets</b>	<b>867</b>	<b>64</b>

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion d'un compte bancaire en dollars U.S. La Société utilise ce compte pour régler les factures libellées en dollars U.S. Les gains et pertes enregistrés sont des différences latentes.

## 22) Produits et charges exceptionnels, nets

Les produits et charges exceptionnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Exercice clos le 31</u> <u>décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Prix de cession des immobilisations cédées	2	124
Reprise sur amortissements dérogatoires	19	18
Autres produits exceptionnels	-	26
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut	(322)	(128)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(85)	(121)
Autres charges exceptionnelles	-	(2)
<b>Produits / (charges) exceptionnels, nets</b>	<b>(387)</b>	<b>(83)</b>

## 23) Impôts sur les bénéfices

### *Déficits reportables*

Selon la législation en vigueur, les Sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 154 millions d'euros au 31 décembre 2014 (127 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### *Crédit d'impôt recherche*

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Conformément au principe décrit en Note 2h, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt et de sa comptabilisation au cours des trois derniers exercices (en milliers euros) :

	<u>Exercice clos le 31</u> <u>décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2012	-	75
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2013	40	4 107
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2014	6 470	-
<b>Crédit d'impôt recherche</b>	<b>6 510</b>	<b>4 182</b>

## 24) Engagements

### Engagements hors bilans liés au périmètre du groupe consolidé

Néant.

### Engagements hors bilan liés au financement de la Société

#### - Obligations relatives à certains produits financiers

La Société a contracté différents produits financiers dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Les échéances de ces produits sont diverses, la plus lointaine étant fixée 6 mois après la date de signature. Les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont pour la plupart soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et elles sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Seules les parts de SICAV détenues pour un montant de 2 989 milliers d'euros sont soumises à un risque de changement de valeur (voir Note 8).

#### - Obligations au titre des contrats de crédit-bail

La Société a contracté avec SOGEBAIL, filiale de crédit-bail immobilier de la Société Générale, un contrat de crédit-bail pour le financement de l'acquisition et la rénovation de son siège social et de ses principaux laboratoires. D'une durée de 12 ans, le montant de financement ainsi obtenu s'élève à 6 551 milliers d'euros hors taxes. Le montant des redevances futures au titre du contrat avec SOGEBAIL, y compris les échéances de l'avance-preneur, s'élevait à 3 013 milliers d'euro au 31 décembre 2014. Le tableau ci-dessous n'intègre pas ces dernières (en milliers d'euros).

<u>Rubriques</u>	<u>Terrain &amp; bâtiment</u>	<u>Construc-tions</u>	<u>Total</u>
<b>Valeur d'origine</b>	<b>1 560</b>	<b>4 991</b>	<b>6 551</b>
Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	232	1 649	1 880
- Dotations de l'exercice	42	247	289
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>1 896</b>	<b>2 169</b>
Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	963	2 731	3 695
- Exercice	173	548	721
<b>Total</b>	<b>1 136</b>	<b>3 279</b>	<b>4 417</b>
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	173	548	721
- à plus d'un an et cinq ans au plus	693	2 192	2 885
- à plus de cinq ans	76	263	339
<b>Total</b>	<b>944</b>	<b>3 002</b>	<b>3 945</b>
Valeur résiduelle			
- à un an au plus	-	-	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	-
- à plus de cinq ans	-	-	-

## **Total**

### **Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société**

- Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et (ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre des contrats d'options sur licences

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

- Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a contracté avec BNP Paribas Leasing Solutions, pour la location d'une partie de son matériel bureautique. Le montant des redevances futures à ce titre s'élevait à 68 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

- Obligations au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure, dans le cadre de ses opérations courantes, des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

### **25) Litiges**

Notre filiale Platine Pharma Services (voir Note 8) a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgene au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

En date du 27 juin 2013, la Société a reçu une convocation auprès du bureau de conciliation du Conseil de Prud'Hommes de Marseille. L'audience s'est déroulée le 3 octobre 2013. Aucun accord n'a été trouvé. L'affaire a été renvoyée devant le bureau de jugement à l'audience du 29 juin 2015. Le montant total de la demande s'élève à 91 milliers d'euros. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, considère le risque incertain à ce jour. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2014.

### **26) Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Le montant des heures cumulées acquises par les salariés au 31 Décembre 2014 s'élève à 8 227 heures.

### **27) Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

**28) Tableau des filiales et participations**

<b>Filiales / participations</b>	<b>Société</b>	<b>Capitaux propres (en milliers d'euros)</b>	<b>Quote-part du capital détenue</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos (en milliers d'euros)</b>
Filiale	Innate Pharma Inc.	(550)	100%	62
Participation	Platine Pharma Services SAS	(320)	9,87%	(798)